



Communiqué

Concessionnaires de véhicules

Payez, dès aujourd'hui, vos frais d'immatriculation en ligne.

Dans le cadre de la poursuite du processus de dématérialisation et d'amélioration des services des Impôts en ligne « SIMPL », la Direction Générale des Impôts a lancé un nouveau télé-service permettant aux concessionnaires de véhicules de payer les frais d'immatriculation par procédé électronique.

Ce télé-service est accessible directement à travers le lien : <https://simpl-timbre.tax.gov.ma/timbre/login> ou via le portail internet de la DGI, à l'espace SIMPL/Enregistrement et timbre.

Les attestations de paiement comportent une référence permettant de s'assurer de leur authenticité et de la sincérité des informations qui y figurent à l'aide du service de vérification des attestations disponible sur le portail de la DGI (www.tax.gov.ma).

**Pour toute demande d'information ou d'assistance,
prière de contacter le Centre d'information téléphonique de la DGI,
à l'adresse SIMPL@tax.gov.ma ou d'appeler le 05 37 27 37 27 (lignes groupées).**